

ARRETE du Maire

N° 25-2025

Réglementant la circulation rue Jean Dufy à La Boissière

Le Maire de la Commune de BOUSSAY,

Vu la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982, complétée et modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant l'importance de la sécurité rue Jean Dufy à La Boissière pendant le stationnement d'un camion de l'entreprise Husser au niveau du n° 10.

ARRETE

Article 1: **La rue sera interdite à la circulation**, du carrefour entre la VC 7 et le CR 10, et le n° 3 Rue Jean Dufy à La Boissière
le jeudi 27 novembre 2025 de 9 heures à 18 heures.

Article 2: La signalisation de cette interdiction sera effectuée conformément aux instructions en vigueur sur la signalisation routière, par la mairie

Article 3: Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés, préposés à la Police de la circulation et poursuivies conformément à la Loi.

Article 4: Une Copie du présent arrêté sera adressée, pour exécution :
à Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Preuilly/Le Grand-Pressigny
à Monsieur le responsable du SDIS.

Fait à BOUSSAY, le 26/11/2025

Le Maire,
Marc de BECDELIEVRE

